

FICHE FORMATION

CAP Métiers de la Coiffure

Objectifs :

Le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) Métiers de la Coiffure est un diplôme officiel reconnu par tous les professionnels du secteur de la coiffure. Il permet l'apprentissage des techniques de soins, hygiène, coupe, mise en forme, coiffage de la chevelure, conseil des clients et vente des produits.

Après avoir obtenu le CAP Métiers de la Coiffure, vous pourrez exercer en tant que coiffeur en salon de coiffure, coiffeur à domicile ou vendeur de produits capillaires. Vous pourrez également poursuivre vos études et préparer un BP Coiffure et ainsi devenir gérant de salon de coiffure.

Prérequis :

- Signer un contrat d'apprentissage ou Pour un contrat d'apprentissage : avoir entre 16 et 29 ans révolus ;
- Sortir de 3ème.

Aptitudes :

- Connaissances techniques de la coiffure
- Connaissances des produits capillaires
- Connaissances commerciales pour la vente de produits
- Connaissances en hygiène
- Maîtrise des risques allergiques
- Gestion d'une caisse

Compétences :

- Créativité
- Sens du contact
- Dextérité
- Précision
- Résistance physique et psychique
- Discrétion

Disciplines étudiées :

DOMAINE PROFESSIONNEL :

- Prévention, santé, environnement
- Communication
- Biologie
- Technologie des produits
- Technologie des matériels
- Techniques professionnelles
- Vente des produits et des services
- Connaissance des milieux de travail

DOMAINES GÉNÉRAUX :

- Français
- Histoire et géographie
- EEJ
- Mathématiques – Sciences Physiques
- Arts appliqués
- Langues
- EPS

Méthodes mobilisées :

CCF et / ou ponctuel

Modalités d'évaluation :

Évaluations en Centre de Formation et en entreprise
Passage de l'examen à l'issue de la formation

Accessibilité :

Tous publics.

Délais d'accès :

Rentrée de septembre à décembre.

Informations pratiques :
